

**MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND**

Préavis n° 03/2013 du 18 mars 2013

Préavis municipal relatif à l'approbation du projet de réfection du mur du cimetière et de l'octroi d'un crédit de frs 60'000.00.

1. But du préavis

Le présent préavis demande l'approbation et l'octroi d'un crédit du Conseil pour la réfection du mur du cimetière

2. Préambule

La nécessité de ces travaux est avérée... depuis bientôt 20 ans, et cela a fait chaque année l'objet d'un poste particulier dans le budget communal, les travaux étant remis d'une année à l'autre également. Lors de l'élaboration du budget 2013, de guerre lasse, la Municipalité a renoncé à prévoir un tel poste. Maintenant ce projet est arrivé en phase d'exécution. C'est la raison pour laquelle, la Municipalité demande au Conseil l'approbation et l'octroi d'un crédit pour réaliser ces travaux de réfection du mur du cimetière.

Coût du projet :

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| - Réfection du mur du cimetière | frs 60'000.00 |
|---------------------------------|---------------|

Financement du projet :

Le financement de ce projet est prévu par l'ouverture d'un compte d'investissement de frs 60'000.00.

Ce crédit sera couvert soit par les liquidités de la Commune soit par un emprunt total ou partiel aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'emprunt de frs 2'000'000.00 voté par le Conseil Général le 8 décembre 2011.

3. Conclusion

En conclusion, la Municipalité, invite le Conseil Général à accepter le projet de réfection du mur du cimetière et l'octroi d'un crédit de frs.60'000.00 pour effectuer les dits travaux.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de sa commission

Et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à effectuer les travaux de réfection du mur du cimetière.

Article 2 : Un crédit d'investissement de frs 60'000.00 lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par l'ouverture d'un compte d'investissement amortissable sur 30 ans pour frs 60'000.00.

La Municipalité

Le syndic : Jean-Michel Reguin

La secrétaire : Anne-Marie Berthoud